

**Séance du 24 novembre 2014**

L'an deux mil quatorze et vingt quatre novembre à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André BOHRER, Maire.

Étaient présents tous les membres sauf madame Fabienne REY, excusée.

Procurations : madame Fabienne REY à madame Annick WALDT.

<p><b><u>Chemin désaffecté : arpentage et possession trentenaire (annule et remplace la décision du 27/10/2014)</u></b></p>	<p>: Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que dans le cadre du développement de la commune, un projet de lotissement dans la zone AUa3 est en train de prendre forme. Cette zone englobe le chemin désaffecté qui accueillait autrefois la ligne de chemin de fer, ce qui implique que la Commune a été contactée afin de céder au lotisseur ce terrain.</p> <p>Il avait été évoqué, dans un premier temps, de mettre à l'enquête publique le déclassement de ce chemin, or renseignement pris cette procédure n'est plus d'actualité puisque ce type de chemin est inscrit au domaine privé de la commune. Il convient donc simplement de faire borner afin d'obtenir un numéro de parcelle.</p> <p>Le chemin à borné est situé entre la rue du vignoble et la parcelle cadastrée section 2 n° 60 appartenant à monsieur Bernard Schmitt et il devra être arpenté pour les besoins de l'enquête et définir la surface précise à céder et donc son prix.</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,</p> <p><b>AYANT ENTENDU</b> les explications de Monsieur le Maire,</p> <p><b>APPROUVE</b> le bornage du chemin désaffecté situé entre la rue du vignoble et la parcelle cadastrée section 2 n° 60 appartenant à monsieur Bernard Schmitt,</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire, une fois le bornage réalisé, à signer le certificat de possession trentenaire qui établira que la Commune de Muespach-le-Haut est propriétaire de cette parcelle,</p> <p><b>DONNE</b> pouvoir à Monsieur le Maire afin d'exécuter la présente.</p>
---	---

<p><b><u>Opération rénovation de l'ancien dépôt des Sapeurs Pompiers : choix des entreprises et lancement des travaux.</u></b></p>	<p>: Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'il avait été décidé de rénover l'ancien dépôt des Sapeurs Pompiers de la rue Charles de Gaulle. Ces travaux concernaient uniquement essentiellement la charpente et l'installation électrique, les finitions devant être assurées par l'Amicale des Sapeurs Pompiers.</p> <p>En ce qui concerne la charpente des devis ont été demandés aux entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• TRAPP d'Hégenheim : 4 394,10 euros hors taxes (mais utilise des tuiles mécaniques et non des tuiles Biberschwanz,</li><li>• Charpentes SCHMITT de Berentzwiller : 7 302,00 euros hors taxes (utilise uniquement des tuiles Biberschwanz),</li><li>• Kleinmann de Hégenheim : 6 278,00 euros hors taxes</li></ul> <p>Pour ce qui concerne la partie électricité :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• DIETSCHY de Waldighoffen : 2 240,00 euros hors taxes</li><li>• SODIELEC de Bisel : 2 362,00 euros hors taxes</li></ul> <p><b>CONSIDERANT</b> l'intérêt de maintenir en état le petit patrimoine communal.</p> <p><b>CONSIDERANT</b> que ce bâtiment était recouvert de tuiles de type Biberschwanz et qu'il convient de le restaurer à l'identique,</p>
--	--

**AYANT** entendu les explications de monsieur le Maire ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à passer commande des travaux,

Pour la partie charpente à l'entreprise SCHMITT pour un montant hors taxes de 7 302,00 euros,  
Pour la partie électricité à l'entreprise Dietschy pour un montant hors taxes de 2 240 euros,

**INDIQUE** que la dépense au budget primitif 2014 à l'article 21318 opération 99

**DONNE** à Monsieur le Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Attribution d'une subvention au Conseil de Fabrique**

*Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le conseil de fabrique de l'église paroissiale a entrepris un certain nombre de travaux comme la réparation du système de chauffage mais a aussi participé à la vie du village en organisant son traditionnel repas choucroute. Il propose donc d'attribuer au Conseil de Fabrique une subvention de 275 euros.*

**CONSIDERANT** l'activité de cette association,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**ATTRIBUE** au Conseil de Fabrique de Muespach-le-Haut une subvention de 275,00 euros,

**INDIQUE** que la dépense sera inscrite à l'article 6574 du budget primitif 2014,

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin d'exécuter la présente décision.

Émargement

Nom	Fonction	Émargement
André BOHRER	Maire	
Fernand WIEDER	Adjoint	
Denise SCHERMESSE	Adjointe	
Serge SPRINGINSFELD	Adjoint	
Fabienne REY	Adjointe	Procuration à madame Annick WALDT

Annick WALDT	Conseillère	
Stéphane NIGLIS	Conseiller	
Francine GUTZWILLER	Conseillère	
Jean-Paul GROEPPÉLIN	Conseiller	
Isabelle MONCHALIN	Conseillère	
Pascal HATSTATT	Conseiller	
Sara HEMMERLIN	Conseillère	
Martin STEHLIN	Conseiller	
Bénédicte RICHERT	Conseillère	
Philippe BOEGLIN	Conseiller	